

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2019

Date de convocation : 21 février 2019

Date d'affichage : 21 février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-sept février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – LABLANQUI Jean-Marie – WOZNIAK Jean-Marie – TRAINEAU Marie-France – AUROUX François — ANGE Josiane – BOISSIEUX Thierry – GRANGER Franck – DERBIER Paul – GIROT Dominique – MANEVAL Frédéric – BETON Brigitte – CAMU Géraldine – GRACIANO Manu.

Absents excusés : SILVESTRE Rachel – ROBIN Christelle – JUVENON Marie-Hélène.

Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence.

Procurations : ROBIN Christelle à ANGE Josiane – SILVESTRE Rachel à WOZNIAK Jean-Marie – JUVENON Marie-Hélène à TRAINEAU Marie-France.

Dominique GIROT a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal se tient dans la mairie rénovée 12 place Henri Bossanne et le Maire remercie l'ensemble des personnes ayant participé au déménagement et à l'emménagement et particulièrement les agents qui ont fait preuve de beaucoup de motivation durant cette période.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 JANVIER 2019**

Lecture est faite par le Maire.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité

- **AJOUT D'UNE TARIF POUR LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2019**

Jean-Marie LABLANQUI annonce le tarif proposé par le prestataire Terre de Cuisine de 3,112 € TTC. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le prix à facturer pour un repas adulte qui concerne plus particulièrement les enseignantes qui souhaitent avoir cette possibilité.

- Prix d'un repas enfant : 4.10 € TTC (les proportions ne seront pas les mêmes pour un repas adulte).
- Prix d'une repas « portage de repas » : 6.10 € TTC.

Une proposition à 6.00 € TTC est faite, et rallie une majorité de l'ensemble des membres du Conseil Municipal excepté François AUROUX et Manu GRACIANO (5 € TTC) et Jean-Marie LABLANQUI proposant de fixer le tarif à 4.10 € TTC.

A la majorité il est donc proposé de retenir le tarif de 6.00 € TTC pour les repas adultes pris au restaurant scolaire.

Voté à l'unanimité

- **MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

A partir de la deuxième utilisation pour la même salle et la même utilisation une décote de 50% sera appliquée.

François AUROUX intervient en disant que par exemple le comité des fêtes a organisé une soirée et que louer pour 50 € et vendre peu revient à cher.

Fabrice LARUE répond qu'il est dommage que le comité des fêtes n'ait pas fait le plein pour cette soirée mais que c'est un risque qu'ils prennent en connaissance de cause puisque les tarifs sont connus.

Jean-Marie WOZNIAL précise que c'est un bon compromis entre la subvention et la location.

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CAUE DE LA DROME DANS LE CADRE DU PROJET DE TRAVERSEE DU VILLAGE**

Valence Romans Agglo a été consultée avec la CAUE afin de conclure une convention tripartite avec la commune et que cette convention nous accompagne dans la mise en place d'un projet participatif.

Le but est que le CAUE nous aide à la définition de notre besoin et à la rédaction de la consultation pour trouver un bureau d'étude qui fera cette étude.

La mission d'accompagnement de la commune par le CAUE consistera à :

Aider la commune à identifier une méthode de travail participative pour l'aménagement des espaces publics et de la traversée du centre-bourg et à initier la participation des usagers au projet :

- Prendre connaissance du site et du fonctionnement du centre-bourg et des études existantes - notamment en terme hydraulique-,
- Explorer avec les élus les méthodes pour associer et mobiliser les habitants et les acteurs du centre-bourg afin de participer au projet de réaménagement des espaces publics en prenant en compte les objectifs de sobriété – par un/des temps de présentation de retour d'expériences sur des démarches participatives et/ou une journée/rencontre avec des élus ayant engagé des démarches participatives -,
- Aider à la décision du mode opératoire et des partenaires à associer pour conduire le projet dans ses dimensions participatives et opérationnelles.

Pour ce travail le CAUE propose 10 jours de travail. Le coût de l'adhésion représente 2 289 € et le coût du travail de 2 658 € soit 4 947 €.

C'est une voie intéressante mais plus compliquée que si la décision était unilatérale mais permettant une adhésion plus forte même si des compromis seront à trouver.

Fabrice LARUE précise que cette réflexion sera élargie au plan de circulation et à la rue du Tram et ses abords.

François AUROUX interroge sur le devenir de l'ancien contrat.

Fabrice LARUE répond que pour l'instant il n'est pas remis en question puisqu'on ne se réengage pas ailleurs, le CAUE fera une proposition qui sera retenue ou non, c'est une réflexion sur la méthodologie.

Voté à l'unanimité

- **AVIS DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET D'AUTORISATION UNIQUE DE PRELEVEMENT POUR L'IRRIGATION A DES FINS AGRICOLES, DANS LE BASSIN VERSANT TOPOGRAPHIQUE DU SECTEUR DROME DES COLLINES (HORS PRELEVEMENT DANS LE RONE OU L'ISERE) POUR UNE DUREE DE 3 ANS, SUR 42 COMMUNES DU DEPARTEMENT DE LA DROME ET 4 COMMUNES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE**

Ce projet d'autorisation unique de prélèvement pour l'irrigation à des fins agricoles est porté par le SIGREV afin de permettre de déposer une demande unique. Le bassin Drôme des Collines a des déficits quantitatifs.

Il y a eu une étude en 2010-2012 pour évaluer l'impact des prélèvements.

Voté à l'unanimité

- **AVIS DANS LE CADRE DU PROJET SAGE BAS DAUPHINE PLAINE DE VALENCE**

SAGE = Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux qui concerne 139 000 communes en Drôme et en Isère. Il s'intéresse aux eaux souterraines et non aux eaux superficielles.

Le constat est que la ressource est menacée et que le niveau d'eau diminue.

Il y a 4 grandes orientations déclinées en 17 fiches opération :

Orientations	Sous-objectif
A- Consolider et améliorer les connaissances	OG1- Mieux connaître le fonctionnement de la nappe de la molasse et ses relations avec les milieux
	OG2- Capitaliser et partager les connaissances sur l'eau via des observatoires coordonnés et en évoluant vers un observatoire unique
B- Assurer une gestion quantitative durable et équilibrée permettant la satisfaction des usages dans le respect des milieux	OG3 - Favoriser la recharge des nappes superficielles et profondes
	OG4- Définir les volumes disponibles et les objectifs quantitatifs
	OG5 - Organiser la gestion globale, équilibrée et concertée de la ressource
	OG6- Encourager la sobriété des usages
B- Assurer une gestion quantitative durable et équilibrée permettant la satisfaction des usages dans le respect des milieux	OG7- Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable tout en contribuant à résorber les déficits sur les cours d'eau
	OG8 - Pérenniser les usages économiques (agricoles, industriels et autres) tout en contribuant à résorber les déficits sur les cours d'eau
C- Maintenir ou restaurer la qualité de la ressource et des milieux	OG9- Protéger les captages AEP
	OG10- Prévenir la dégradation des Zones de Sauvegarde et protéger leurs secteurs les plus vulnérables
	OG11- Prévenir la dégradation des zones d'alimentation de la molasse
	OG12- Viser le bon état des masses d'eau
	OG13 - Plan Action Forages : Limiter l'impact des forages individuels sur la qualité des eaux souterraines
	OG14 -Préserver les zones humides connectées
D- Conforter la gouvernance partagée et améliorer l'information	OG15 - Assurer une gouvernance efficace
	OG16 -Réussir l'intégration du SAGE dans l'aménagement du territoire et engager une réflexion sur des financements solidaires
	OG17 - Informer et communiquer

Tableau 1. Objectifs généraux du PAGD

Le SAGE doit être compatible avec :

Documents avec lesquels le SAGE doit être compatible : analyse approfondie	Documents que le SAGE doit prendre en compte : analyse simple
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) ¹	Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) PCAET Valence Agglo ² SAGE Drôme Charte du Parc Naturel Régional (PNR) du Vercors Plan régional Santé Environnement 2 (PRS2)

Voté à l'unanimité

- **ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE D'ELECTRICITE ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS**

Tous les 4 ans, le SDED propose de mutualiser l'achat d'électricité à hauteur de plusieurs communes afin d'obtenir des prix plus intéressants.

Il est donc proposé dans un premier temps de s'inscrire dans la démarche et de décider ensuite si, à l'issue de la consultation, la proposition est retenue. Il ne s'agit pas de signer pour l'instant.

Voté à l'unanimité

- **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE SUITE A AVANCEMENT ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il s'agit de créer le poste d'adjoint administratif principal de première classe pour permettre à Corinne BELLON d'accéder au grade supérieur lorsqu'elle sera avancée par la CAP du mois de juin 2019 et cela à compter du 1^{er} mars 2019.

Corinne BELLON va arriver au maximum de son grade actuel et verra sa progression de carrière bloquée. Il s'agit également par ce biais de reconnaître la valeur professionnelle de l'agent et son investissement durant plus de 30 ans au service de la commune de Clérieux.

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC VALENCE ROMANS HABITAT DANS LE CADRE DU PROJET DE BEGUINAGE**

Les travaux du projet de béguinage vont commencer dans 3 semaines et il est donc nécessaire de conclure un bail emphytéotique avec Valence Romans Habitat (VRH) pour sécuriser ces travaux.

Le principe du bail emphytéotique est qu'il a une durée minimale de 18 ans et une durée maximale de 99 ans et que le bailleur reste propriétaire et le locataire intervient sur des travaux qui, à l'issue du bail, reviennent au bailleur. Un loyer peut être fixé.

Le bail serait conclu sur une partie des parcelles E 628 et E 629 il s'agit du bâtiment et des parkings sur la durée du plus long prêt contracté par VRH et pour la somme de 1 € symbolique.

Pour mémoire de tels baux existent déjà pour le logement accolé à la mairie ainsi que pour la crèche avec Valence Romans Agglo.

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZN 259 SITUEE 259 LES MAS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 16 janvier 2019, adressée par Maîtres CROZAT et GOGNIAT, notaire à Saint-Donat sur l'Herbasse, en vue de la cession d'une propriété située 259 Les Mas, à Clérieux, cadastrée ZN 259, d'une superficie totale de 501 m², appartenant à la SCI SYCOMY.

Considérant que la commune a pour projet de maîtriser les murs dans lesquels se trouvent des commerces, le Maire propose de préempter ce bien pour l'acquérir.

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZM 343 et 344 SITUÉE 290 CHEMIN DES CARRIERS – LES MIGNOTS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 14 février 2019, adressée par Maître MARCARIAN-HULIN, notaire à Guilhaumand-Granges, en vue de la cession d'une propriété située 290 chemin des Carriers – Les Mignots, à Clérieux, cadastrée ZM 343 et 344, d'une superficie totale de 1 000 m², appartenant à Monsieur et Madame Defossefont Yoan.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Planning

03 Mars	10h	Matinée Tartiflette – Amicale Boules
08 Mars	16h30	Carnaval des écoles
09 Mars	20h	Loto Jumelage
13 Mars	19h	Conseil Privé
16 Mars	20h	Choucroute du CDF
19 Mars	18h	Cérémonie, et inauguration du Monument aux morts
23 Mars	14h	Sociétaires Amicale Boules
23 Mars	20h	Bal Folk APPEL
27 Mars	19h	Conseil Municipal

Présentation de la consultation pour l'acquisition de matériel de téléphonie

Dominique GIROT énonce que 5 candidats ont été consultés et ont rendu une offre pour l'achat ou la location de matériel de téléphonie pour la mairie. Les offres qui ne présentaient que de la location ont été écartées car le coût était plus important et le choix a été fait de passer par de l'acquisition pour récupérer la TVA.

Le choix a également été fait de passer en VOIP et le candidat retenu est la société IP GARDE basée à Rovaltain qui a proposé une offre comprenant la partie déménagement avec une prise en compte précise des besoins.

Le montant de l'acquisition est de 2 538 € HT et le montant de l'abonnement mensuel est de 192.09 € HT.

L'installation s'est faite le 27/02/2019 avec une partie investissement pour le matériel et une partie en location pour les lignes téléphoniques car il n'y a pas qu'un seul prestataire (historique), c'est comme pour l'électricité.

Rachat du tènement Chevrol par Monsieur et Madame Bernard

Les terres agricoles ainsi que la stabulation sont reprises par un agriculteur. Pour ce qui concerne l'habitation, la SAFER a été contactée par un paysagiste-pisciniste qui souhaite installer des gîtes et mettre des piscines en exposition.

Brigitte BETON propose une installation sur la zone des Bouviers plus adaptée et Paul DERBIER précise que même sur la zone c'est inesthétique.

Fabrice LARUE trouve cela inesthétique et ajoute qu'il s'agit de bonnes terres agricoles, avis négatif à l'unanimité, le Maire fera un retour à la SAFER en ce sens.

Brigitte BETON

- Après-midi jeux avec le CMJ qui a récolté 435.50 € pour l'association rêves, une remise officielle sera proposée.
- Le 6 avril se tiendra le parcours du cœur dans le parc communal avec le CMJ.
- Remerciement au personnel qui a participé au déménagement/emménagement de la mairie.

Jean-Marie LABLANQUI Interroge Manu GRACIANO sur la tenue de la prochaine commission voirie, une date sera fixée prochainement.

Quand doit intervenir Eurovia pour la route des Collines, dès la signature des devis.

Marie-France TRAINÉAU une réunion avec VRH, Eovi et la commune a été organisée pour le projet de convention tripartite pour le projet de béguinage et pour monter le dossier à déposer auprès de la CARSAT ainsi que la commission béguinage pour travailler sur les statuts.

Dominique GIROT informe qu'il y a désormais une caméra de surveillance à l'entrée de la mairie et que les personnes sont filmées, il faut donc prévoir une pancarte d'information.

Franck GRANGER RAS

François AUROUX

- Les obus autour du Monument aux morts seront-ils remis ? Pour l'instant pas de décision prise, ils sont stockés à l'abri en attendant.
- Monsieur Milloud demande à ce que soient retirés des végétaux et des ferrailles.

Josiane ANGE vient d'apprendre que la pizzeria La Famiglia allait fermer., y a-t-il un repreneur ? Pour l'instant on ne sait pas, appris il y a quelques jours.

Fabrice LARUE informe que Monsieur Colombo aura bientôt ses devis (Zone des Bouviers).

Paul DERBIER demande s'il y a eu une étude de sol sur la zone des Bouviers, oui par l'Agglo.

Géraldine CAMU RAS

Paul DERBIER remercie Manu GRACIANO pour avoir fait venir Véolia pour le problème sur sa propriété évoqué lors du précédent Conseil Municipal.

Thierry BOISSIEUX RAS

Frédéric MANÉVAL

- Pour les travaux de la place nous sommes dans les temps pour la livraison prévue fin mars. Fabrice LARUE précise que le fabricant de mur en préfabriqué ne donnait pas de dates fiables et qu'il doit livrer les murs lundi 4 mars.
- L'entreprise CHEVAL va faire rentrer l'eau dans l'Eglise le 28 février 2019 (depuis la mairie pour économiser un anonnement)
- Il est désormais possible de faire le tour de l'Eglise pour aller voir le Monument aux morts qui est également visible depuis la rue de la Vallée.

Jean-Marie WOZNIAK RAS

Manu GRACIANO RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.